

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	25 novembre 2019	Séance du : 18 décembre 2019
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 18 décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	Votes : 28	
Présents : 23	Pour : 28	
Absents : 17	Contre :	
Représentés : 5	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Bernard SAGNES (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurans Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Berthe BARRE (Ceyras) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX, Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Jean COSTES (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Objet : Développement économique – Attribution d'une aide à l'immobilier en faveur de l'implantation d'une entreprise à Clermont l'Hérault et approbation d'une convention

Monsieur BRUN rappelle aux membres du Conseil communautaire que par délibération en date du 19 décembre 2018, le Conseil communautaire a approuvé un dispositif en faveur des entreprises du territoire du Clermontais consistant en une aide financière à l'immobilier d'entreprise.

La société Passion et Communication a soumis un projet à la Communauté de communes ayant pour objet la construction à Clermont l'Hérault, d'un parc de jeux intérieur et extérieur pour enfants de 0 à 12 ans et leurs parents, couplé à un restaurant familial.

Par application de la grille de notation, le projet présenté par la société Passion et Communication, a obtenu une note de 8,6 sur 10.

Cette note permet à la société Passion et Communication d'obtenir une aide de la Communauté de communes du Clermontais d'un montant de 16 001,80 euros.

Monsieur BRUN précise que ce projet d'investissement sera mis en œuvre par la SCI Ines, bénéficiaire comptable, au profit de la société Passion et communication ou toute filiale créée pour l'exploitation du parc de jeux décrit précédemment, bénéficiaire final.

L'attribution de cette subvention est soumise à la condition du respect par la SCI Ines et la société Passion et communication du règlement d'attribution des aides à l'immobilier du Clermontois et de la signature de la convention dont le projet est présenté en annexe.

Cette convention met notamment à la charge de la SCI Ines et de la société Passion et Communication :

- L'obligation pour le bénéficiaire comptable de déduire l'intégralité de l'aide perçue par la Communauté de communes du montant des loyers versés par le bénéficiaire final pour l'occupation des biens financés avec cette subvention,
- L'obligation de maintenir pendant 3 ans les investissements aidés à compter de la date de fin de programme sur le site ayant bénéficié de l'aide,
- L'obligation d'indiquer la participation financière de la Communauté de communes du Clermontois sur tout support de communication mentionnant l'opération financée.

Monsieur BRUN propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'approuver l'attribution au profit de la SCI Ines, bénéficiaire comptable et de la société Passion et Communication ou de toute filiale créée pour l'exploitation du parc de jeux, bénéficiaire final, d'une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 16 001,80 euros.
- D'approuver la signature de la convention dont le projet est présenté en annexe.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'attribution au profit de la SCI Ines, bénéficiaire comptable et de la société Passion et Communication ou de toute filiale créée pour l'exploitation du parc de jeux, bénéficiaire final, d'une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 16 001,80 euros,

APPROUVE le projet de convention tel que présenté en annexe,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem featuring a figure holding a staff and a sun.

Jean-Claude LACROIX